

CH-3003 Bern, BPV,

Courrier A

N° de référence: Votre référence: Notre référence:: Dossier traité par: Berne, 20 février 2008

Circulaire RS 2/2008 - Rapport à l'OFAP 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous faire parvenir nos documents concernant le rapport à l'OFAP pour l'exercice 2007. Vous trouverez la liste des documents à la fin de cette lettre

Toutefois, le guide, le manuel d'installation, le manuel pour l'utilisateur ainsi que la petite marche à suivre ne sont pas annexés à cette circulaire. Vous trouverez ces documents sur notre site Internet www.bpv.admin.ch sous documentation / rapport annuel 2007. La façon exacte de procéder est décrite dans le document TEDAP2 – version 4.6 en annexe.

Documentation

Les **formulaires EA90 A-D** destinés à la publication des bilans de société d'assurance dans la FOSC ne doivent plus être remis. Les comptes annuels sont comme l'année précédente publiés sur notre site Internet sous documentation / statistiques 2007.

Nous vous prions de tenir compte des «**Diverses prescriptions importantes 2007**» par laquelle nous tenons à vous signaler certaines adaptations et à vous rendre attentifs à certaines règles à respecter.

Les formulaires pour le calcul de la marge de solvabilité pour les assureurs vie, les assureurs dommages et les réassureurs ne sont pas intégrés dans le programme TEDAP. Vous les trouverez sur notre site Internet sous documentation / rapport annuel 2007. Les explications s'y rapportant sont tenues à votre disposition sous la même adresse.

Délais

Selon l'art. 25, al. 3 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA; RS 961.01), le rapport annuel doit être remis jusqu'au **30 avril 2008 au plus tard**. Les entreprises d'assurance pratiquant uniquement la réassurance le remettent au plus tard jusqu'au 30 juin 2008.

Le fichier Excel pour le calcul de la marge de solvabilité doit être envoyé à l'adresse cidessous jusqu'au **30 avril 2008 au plus tard**, aussi bien pour les assureurs directs <u>que</u> <u>pour les réassureurs</u> :

solvaspanne@bpv.admin.ch

Concernant les délais ci-dessus, aucune demande de prolongation ne peut être remise. Nous somme tenus à un strict respect des délais.

Par contre, nous renonçons au rapport de début d'année qui devait être remis ces trois dernières années jusqu'au 15 mars.

Autres informations générales

Comme nous l'annoncions déjà dans notre circulaire du 28 décembre 2007, vous allez saisir les données pour le rapport à l'OFAP pour la dernière fois avec TEDAP. Cet outil sera remplacé en 2009 par le programme FIRST.

D'une manière générale, nous aimerions attirer votre attention sur le fait que vous êtes tenus de respecter <u>en tout temps</u> les exigences de la surveillance en matière de couverture de la marge de solvabilité et de la fortune liée. Il faut s'assurer que ces exigences soient remplies durant toute l'année et pas seulement à une date de référence.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées

Office fédéral des assurances privées OFAP

Dr Monica Mächler, directrice

Annexes: - Diverses prescriptions importantes 2007

- Prescriptions particulières par branches 2007

- Liste des documents à fournir à l'OFAP

- TEDAP2 - version 4.6, nom d'utilisateur et mot de passe

- Attestation concernant l'intégralité et l'exactitude du rapport à l'OFAP

- CD-ROM avec le logiciel TEDAP2 – version 4.6

Disponible

- Guide

sur le site Internet: Formulaires et explications concernant Solvency I
Manuel d'installation et manuel pour l'utilisateur

- Petite marche à suivre